

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2015

SUR LE PROGRAMME EUROPÉEN DE SÉCURITÉ - (N° 3290)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
Mme Karamanli

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 20, supprimer le mot : « irrégulier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.